

Secteur agricole/Coopération Gabon-Chine

# Vers la construction d'une usine de production de 3 00 000 tonnes de bioéthanol

MNN  
Libreville/Gabon

Des investisseurs chinois sont prêts à investir 620 millions de dollars (environ 354 milliards de francs) pour la construction au Gabon d'une grande usine de production de carburant bioéthanol.

LA production de manioc au Gabon connaîtra une forte hausse d'ici 2020, grâce au nouveau projet de construction d'une usine de production de 300 000 tonnes de bioéthanol par an. Ce grand projet est envisagé par des hommes d'affaires chinois introduits lundi par le ministre de l'Agriculture Biendi Maganga Mousavou, au cabinet de Jean Fidèle Otandault, son collègue de la Promotion des investissements. Cette rencontre marquait la première étape, celle des discussions, sur la mise en œuvre



Jean-Fidèle Otandault, ministre gabonais de la Promotion des investissements recevant la délégation d'hommes d'affaires chinois.

Photo : DR

dudit projet. La partie chinoise garantit la prise en charge de tout l'investissement, à condition que le gouvernement gabonais facilite le processus d'aboutissement. L'État devra mettre à sa disposition un espace de 83 000 hectares de terrain ca-

pable d'abriter une immense plantation et son usine de transformation de manioc en carburant bioéthanol. Ce projet de production annuelle de 300 000 tonnes de carburant devrait consommer 900 000 tonnes de manioc séché. "Ce projet ne coûte presque rien

à l'État. Il va créer des emplois et lutter contre l'exode rural. Mon ministère est disposé à accompagner ces investisseurs", a confié Jean Fidèle Otandault. Vue la dimension du projet, les entrepreneurs prévoient un effectif de 7 000 employés.

Les investisseurs chinois comptent associer les producteurs locaux de manioc à leur projet, pour atteindre la production visée. L'entreprise ainsi créée mettra en place une base dédiée à la multiplication des semences sélectionnées et à la plantation scientifique du manioc, en mettant en œuvre une collaboration avec les coopératives agri-

coles. Estimé à la forte somme de 620 millions de dollars, une partie du financement servira pour le développement des plantations agricoles. Le 5 septembre prochain, les hommes d'affaires chinois seront à nouveau à Libreville pour la signature officielle de la convention qui marquera le début du projet.

## Communiqué du Gouvernement / Epidémie des carpes

Faisant suite à l'épidémie ayant entraîné la mort des carpes dans le Moyen Ogooué et la Ngounié, le Gouvernement informe les populations de ce qui suit :

- Le phénomène de mortalité des carpes s'est estompé avec une tendance à la normalisation dans les zones allant de Ndjolé à Lambaréné. Toutefois, on observe le déplacement de cette épidémie vers l'Ogooué Maritime;
- Les nouvelles analyses biologiques du CIRMF confirme que cette épidémie est d'origine bactérienne et la carpe est la seule espèce de poisson infectée par cette bactérie (*Aeromonas veronii* et *Plesiomonas shigelloides*);
- Les résultats d'analyse permettent d'éliminer une pollution aux hydrocarbures et aux métaux lourds (mercure)

Compte tenu de ce qui précède, le Gouvernement autorise à nouveau les activités de pêche et de vente ainsi que la consommation de toutes les autres espèces de poissons en dehors de la carpe, (Ossombo, Ntsevi, Nkan Ekouni, Ntsebe et Tchoué). Le Gouvernement réitère son invitation aux populations desdites zones à respecter les mesures de précaution suivantes :

- S'abstenir de consommer et manipuler les poissons retrouvés morts
- Eviter de consommer les carpes fumées, salées, braisées ou cuites à l'étouffée
- Préférer les bouillons
- Bien faire bouillir les eaux destinées à la consommation.

Enfin, le dispositif de surveillance administrative, technique et scientifique est maintenu afin de conserver un haut niveau de maîtrise du phénomène.

### Petit angle

## Un projet pourvoyeur d'emplois

MNN  
Libreville/Gabon

SUR sa ligne de production, l'usine de fabrication de bioéthanol aura besoin de 400 ouvriers, 60 ingénieurs et de 40 managers. Au niveau de la plantation, il lui faudra un effectif de 6500 employés. Au total, son fonctionnement optimal aura besoin d'employer 7000 personnes. L'entreprise assurera la formation des cadres intermédiaires et des prin-



Photo : Innocent MIBADOUA

Ledit projet va nécessiter de grands espaces et de la main d'œuvre pour cultiver le manioc, indispensable à la production du bioéthanol.

cipaux techniciens, ainsi que celle des ouvriers. Vu la forte demande en tubercule de manioc qui découlera de cette production, les coopératives agricoles et autres producteurs de tubercules de manioc pourraient aussi avoir besoin d'augmenter leur main d'oeuvre. Hormis la production annuelle de 300.000 tonnes de bioéthanol, l'usine envisage également la production de 25.000 tonnes de Co2 par an et de 1.500 tonnes d'huile de fusel.

### Éclairage

## Le bioéthanol, un carburant d'origine végétale

W.N.  
Libreville/Gabon

LE bioéthanol est un biocarburant produit à partir de blé, de maïs, de canne à sucre ou de tubercules de manioc. Ce produit est exclusivement destiné aux moteurs à essence. Selon les spécialistes, le bioéthanol est le biocarburant le plus utilisé au monde. Ce produit d'origine végétale est le seul carburant liquide pour moteurs es-

sence qui soit renouvelable et immédiatement disponible. Le bioéthanol est actuellement la seule alternative à l'essence, capable de se mettre en place immédiatement sans avoir à effectuer de modifications notables concernant le mode de distribution du carburant. Il permet de rouler vert et moins cher. Les économies sont immédiates et permettent de réduire de 30 à 45 % son budget carburant. Autre atout, environnemental celui-ci, la substitution d'une



Photo : Jean Madouma / L'Union

Le bioéthanol est fabriqué à base de manioc, pour la production d'essence.

tonne d'essence par une tonne de bioéthanol réduit de 75 % les émissions de gaz à effet de serre: le CO2 dégagé lors de la combustion du bioéthanol est le même que celui que la plante avait puisé précédemment dans l'atmosphère pour sa croissance, il ne participe donc pas à l'augmentation de l'effet de serre.

**Processus de fabrication**  
Le manioc séché est dans un premier temps purifié. Puis, il est pulvérisé et transmis dans un réservoir

de liquéfaction... Il est ensuite envoyé dans un réservoir de saccharification en y ajoutant de l'enzyme de saccharification. Ensuite, le manioc est transféré dans un réservoir de fermentation, en y ajoutant de la levure. La liqueur avec sédiment mature obtenu est envoyée vers la tour de distillation brute, avant d'être déshydratée par tamis moléculaire. L'éthanol-carburant est enfin transmis dans la zone de réservoirs du produit fini.